|  |
| --- |
|  |
| EVALUATION DE L’EFFET PROGRAMME 69 |
| «Les capacités de planification et de gestion coordonnées des questions environnementales et des énergies à moindre coût sont renforcées» |
|  |
|  |
|  |

|  |
| --- |
|  |

1. **Contexte socio-politique et économique**

La République du Congo bénéficie, depuis le début des années 2000, d’un environnement socio-politique et économique globalement favorable. Pourtant, l’analyse rapide de la situation révèle de nombreuses nuances.

Le bon déroulement des élections présidentielles en 2009 a consacré les efforts déployés en faveur de la consolidation de la paix et de l’apaisement du climat politique. Toutefois, les progrès enregistrés ne suffisent à masquer entièrement certaines limites de la démocratie congolaise : faible taux de participation au scrutin législatif organisé en 2012, contestations des résultats par certains partis de l’opposition, doutes autour de la fiabilité des listes électorales, etc. Autant d’éléments qui justifient l’attention toute particulière dont fait l’objet la gouvernance démocratique parmi les partenaires de la République du Congo.

Entre 2009 et 2012, le pays a poursuivi les réformes engagées depuis 2002 avec l’appui des partenaires techniques et financiers. Celles-ci ont permis de stabiliser le cadre macro-économique, d’atteindre le point d’achèvement de l’Initiative PPTE en janvier 2010 et, de s’inscrire dans une perspective de croissance régulière et soutenue. Le Congo a enregistré en effet une croissance annuelle soutenue de 6,2% en moyenne sur la période avec un taux d’inflation de 3,7%.

Par ailleurs, cette amélioration de l’environnement macro-économique ne s’est pas encore traduite par un recul significatif de la pauvreté. Le taux de pauvreté (46,5% en 2011) reste préoccupant, tout comme le taux de chômage, notamment parmi les moins de 30 ans (42,2% de la population active). Concernant les Objectifs du Millénaire pour le Développement, les évaluations récentes indiquent qu’à l’exception de quelques cibles liées à la parité fille garçon au primaire et à la lutte contre le VIH/Sida, la plupart des OMD ne seront pas atteints à l’horizon 2015.

Enfin, sur le plan environnemental, les progrès réalisés ne sont pas tout à fait à la hauteur des enjeux. De plus en plus, les atouts dont dispose le pays sont exploités de façon durable ou tendent à l’être, mais la pression exercée sur certaines ressources reste importante, notamment en milieu rural ou la fourniture énergétique est un défi quotidien.

C’est dans ce contexte que le gouvernement de la République du Congo et le PNUD en République du Congo ont mis en œuvre le Plan d’Action du Programme de Pays (CPAP) 2009 – 2013, signé le 9 janvier 2009, et qui constitue le cadre légal de l’intervention du PNUD dans le pays. Le CPAP est aligné sur les priorités nationales définies dans le Document de Stratégie et de Réduction de la Pauvreté 2008-2011 et contribue à la réalisation de l’UNDAF à travers l’atteinte des deux (2) effets suivants :

***Effet UNDAF – 1****: « D’ici 2013, les institutions et acteurs nationaux assurent la promotion de la démocratie, du respect des droits de l’homme et la gestion efficace et transparente des ressources publiques en vue de la consolidation de la paix et de la sécurité et de l’état de droit »*

***Effet UNDAF – 2****: « D’ici 2013, les populations ont un accès équitable à des services de qualité en matière de santé, éducation, eau et assainissement, protection sociale et VIH/Sida, et les utilisent »*

 Il compte sept effets qui s’articulent autour de trois (3) composantes : i) la promotion de la gouvernance démocratique et la consolidation de la paix; ii) la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs); iii) la préservation de l’environnement, la prévention des crises, le relèvement et la gestion des catastrophes naturelles et des risques

1. **Justification de l’évaluation**

Au terme de l’année 2013, qui marque la fin de son cycle de programmation 2009 – 2013, conformément à la politique d’évaluation du PNUD et du plan d’évaluation du CPAP, le PNUD et le Ministère en charge du Plan procéderont à l’évaluation de l’ effet 69 intitulé : « Les capacités de planification et de gestion coordonnées des questions environnementales et des énergies à moindre coût sont renforcées ».

Depuis 2012, le Gouvernement a élaboré un plan national de développement couvrant la période 2012-2016. Par ailleurs, le système des Nations Unies a élaboré un nouveau plan cadre pour l’assistance au développement afin de contribuer à l’atteinte des priorités nationales. Depuis Juin 2013, un nouveau document de programme pays entre la République du Congo et le PNUD a été adopté à New York par le conseil d’administration du PNUD.

Tous ces facteurs militent en faveur d’une évaluation de l’effet qui permettra au PNUD d’améliorer sa programmation, sa stratégie de partenariat et de mobilisation ainsi que les modalités de gestion dans le cadre du nouveau plan d’action pour la mise en œuvre du nouveau programme de coopération.

1. **Portée et Objectifs de l’évaluation**

L’objectif de cette étude est l’effet programme du PNUD intitulé « Les capacités de planification et de gestion coordonnées des questions environnementales et des énergies à moindre coût sont renforcées ». IL s’agira d’évaluer le niveau de réalisation de l’effet programme n°62 ainsi que la contribution du PNUD à sa réalisation. De façon spécifique, l’évaluation abordera les éléments suivants :

1. Analyse de l’effet :
* L’effet était-il pertinent par rapport au contexte du développement et aux besoins du Congo ?
* Les indicateurs retenus sont-ils pertinents pour mesurer l’effet ? La cible retenue est-elle réaliste ?
* Quel est le niveau de réalisation de l’effet au regard des ressources mobilisées et du délai prévu ?
* Quels sont les facteurs de succès dans la réalisation de l’effet, les contraintes rencontrées et les solutions apportées ?
* En comparaison à celles d’autres partenaires, la contribution du PNUD à la réalisation de l’effet est-elle significative et durable ?
* Quelles sont les leçons apprises ?
1. Analyse des produits :
	* Les produits retenus étaient-ils pertinents pour réaliser l’effet ?
	* Les indicateurs de S&E choisis sont-ils appropriés pour mesurer le produit ?
	* Quels sont les progrès enregistrés dans la réalisation des produits ?
	* Quels ont été les facteurs qui ont le plus affecté la réalisation des produits ?
	* Quels produits ont le plus contribué à la réalisation de l’effet ?
2. Analyse des ressources, des partenariats et de la gestion :
	* La stratégie de mobilisation des ressources du PNUD dans le domaine était-elle appropriée et susceptible de contribuer à la réalisation de l’effet ?
	* Les ressources allouées étaient-elles suffisantes ?disponibles à temps ?
	* La stratégie de partenariat du PNUD était-elle appropriée et susceptible de contribuer à la réalisation de l’effet ?
	* Les modalités de gestion utilisées étaient-elles justifiées ? Etaient-elles efficaces ?
3. Recommandations :

Sur la base de l’analyse qui précède, des recommandations seront formulées afin de permettre au PNUD d’améliorer sa programmation, sa stratégie de partenariat et de mobilisation ainsi que les modalités de gestion dans le cadre du nouveau plan d’action pour la mise en œuvre du nouveau programme de coopération.

Cette évaluation devra également porter un regard, au-delà des effets immédiats, sur les effets escomptés à long terme, et considérer les effets non intentionnels et imprévus qui auraient été induits par les interventions du PNUD

1. **Méthodologie**

La présente évaluation sera conduite de manière participative par une équipe des consultants. Elle sera basée sur :

1. Une analyse documentaire : elle permettra d’évaluer toutes les sources d’information nécessaires. Une liste des documents à consulter sera établie à cet effet par les principales parties prenantes. Tout ceci pourra être complété par des entretiens avec les parties prenantes pour soit clarifier le contenu des documents, soit collecter les données complémentaires utiles pour la suite du processus.
2. Une indication précise des données complémentaires à collecter : il s’agit à cette étape, en tenant compte du résultat de la phase précédente, d’exprimer les données/informations à collecter et auprès de quelles sources pour répondre aux questions relatives à l’évaluation et les outils qui seront utilisés. Avant de passer à l’étape suivante, les résultats des étapes (i) et (ii) serviront à préparer le rapport d’évaluation initial qui fera l’objet de validation.
3. Des observations de terrain : elles serviront à visiter les réalisations des projets mis en œuvre dans le cadre de cet effet et évaluer leurs impacts
4. Des entretiens avec toutes les parties prenantes : cette étape devra inclure les contre parties nationales, les partenaires techniques et financiers, les bénéficiaires pour recueillir leurs avis sur les différents aspects de l’évaluation.
5. **Produits de l’évaluation**

Les principaux produits de cette évaluation sont les suivants :

* **Un rapport initial de l’évaluation** : il doit être préparé par les évaluateurs avant d’entamer les étapes (iii) et (iv) de la méthodologie. Il doit détailler la compréhension des évaluateurs par rapport aux éléments qui sont évalués et indiquera comment chaque question de l’évaluation trouvera une réponse et en décrivant clairement les méthodes proposées, les sources de données et les procédures de collecte de données. Il comprendra les instruments de collecte de données (questionnaires individuels et les guides d’entretien semi-directifs et des focus groups, etc.). Ce rapport doit également inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations, en précisant le membre de l’équipe qui en aura la responsabilité de chaque tâche ou produit. Le rapport initial permettra aux parties prenantes de vérifier qu’elles partagent la même compréhension au sujet de l’évaluation et également clarifier tout malentendu dès le départ.
* **Rapport provisoire de l’évaluation**: ce rapport sera soumis à l’équipe du programme et les principales parties prenantes dans l’évaluation pour s’assurer qu’il répond aux critères de qualité exigés.
* **Rapport final d’évaluation** : l’équipe des consultants finalisera le rapport incluant un résumé français en tenant compte des commentaires et suggestions apportés par le PNUD et les partenaires du programme.
1. **Structure proposée pour le rapport d’évaluation de l’effet n°69**

Le rapport d’évaluation de l’effet ne devra pas dépasser 25 pages, mais pourra intégrer des annexes pertinentes et utiles pour la compréhension des documents et leur exploitation future. Il devra plus ou moins se présenter de la façon suivante :

* Méthodologie utilisée (1 – 2 pages) ;
* Contexte de la réalisation des effets ;
* Présentation des stratégies et interventions du PNUD (1 – 2 pages) ;
* Présentation des conclusions de l’évaluation, conformément aux critères retenus et à la portée de l’évaluation définie plus haut (15 – 20 pages) ;
* Conclusions et recommandations (2 – 3 pages) ;
* Annexes : termes de référence, entretiens réalisés, liste des partenaires rencontrés, documents exploités, exemples d’outils mobilisés, etc.
1. **Durée et calendrier de la mission**

La mission du cabinet s’étalera sur trente-cinq (35) jours ouvrables[[1]](#footnote-1). Elle débutera le lundi 18 novembre 2013, prendra fin le lundi 23 décembre 2013, et se déroulera de la façon suivante :



Le rapport initial d’évaluation sera remis le **mercredi 20 novembre** au plus tard, et sera suivi d’une séance de travail avec les parties prenantes à l’évaluation le jour même.

La collecte de données se déroulera du **jeudi 21 novembre au vendredi 20 décembre inclus[[2]](#footnote-2)**.

Le rapport provisoire sera remis le **lundi 2 décembre 2013** au plus tard, et sera suivi d’une séance de travail avec les parties prenantes le **mercredi 4 décembre 2013**.

Le rapport sera remis au plus tard le jour du départ de l’équipe d’experts, donc le **lundi 23 décembre 2013**.

1. **Composition de l’équipe**
2. **Responsabilités**

Les informations ci-dessous décrivent la composition et les responsabilités des membres de l’équipe chargée de l’évaluation du CPAP 2009 – 2013. Au sein de cette équipe, le consultant spécialisé dans les questions environnementales aura la responsabilité de produire le rapport spécifique sur l’effet n°69.

Les consultants devront jouir d’une intégrité et d’une indépendance parfaites. Ils se doivent donc d’être impartiaux et autonomes de toute structure ayant participé audit programme.

L’équipe doit être composée de quatre (4) experts :

* Un(e) chef d’équipe, responsable de la coordination de l’équipe, de la supervision de leurs travaux et de leur qualité, de l’évaluation de la composante « Stratégies » et de la formulation des recommandations – 1 consultant ;
* Un(e) consultant en suivi – évaluation par composante, chacun disposant d’une expérience solide dans l’une des trois composantes (gouvernance, pauvreté, environnement) ; chaque consultant(e) sera chargé(e) de l’évaluation des effets et produits liés à son focus area – 3 consultants.
1. **Supervision**

Le cabinet procèdera à l’évaluation du CPAP sous la supervision générale du Représentant Résident a.i. et sous la supervision directe de l’Assistant au Représentant Résident, chargé du Programme.

Le « groupe de référence » du PNUD Congo assistera le superviseur dans le suivi-qualité du travail accompli par le cabinet. En liaison avec le Point Focal de la Partie gouvernementale, les partenaires au développement et les représentants de la société civile impliqués/concernés par l’exécution du CPAP, ils ont validé les présents termes de référence. Au-delà, les parties prenantes précitées fourniront les feedbacks requis sur le rapport initial et les rapports provisoires d’évaluation, participeront aux différents débriefings prévus, et valideront ensemble ledit rapport.

1. **Profil des membres de l’équipe des consultants chargés d’évaluer l’effet programme 62**

L’équipe d’évaluation devra répondre aux critères suivants :

1. **Spécialiste des questions environnementales (1)**
* Expérience
* au moins 10 ans d’expérience professionnelle sur les questions environnementales en suivi / évaluation des projets / programmes d’aide au développement ;
* une bonne connaissance du contexte congolais et une expérience probante en Afrique centrale francophone constituent un atout ;
* une expérience de travail avec le SNU et le PNUD en particulier est un atout ;
* des travaux de recherche dans le domaine de la conservation et de la préservation de l’environnement ou sur les politiques publiques environnementales constituent un atout.
* Qualifications requises
* être titulaire d’un master en sciences politiques, sciences sociales, sciences économiques, sciences de l’environnement, relations internationales, économie du développement, politiques publiques ou domaines connexes ;
* qualifications prouvées dans les méthodes et outils d’évaluation ;
* capacités de recherche, d’analyse, de rédaction, et de restitution.

* Langues
* Parfaite maîtrise du français, les documents requis sont à présenter en français.
1. **Spécialiste en suivi-évaluation**
* Expérience
* au moins 10 ans d’expérience professionnelle en suivi / évaluation des projets / programmes d’aide au développement ;
* une expérience de travail avec le SNU est indispensable ;
* une solide connaissance du contexte congolais et une expérience probante en Afrique centrale francophone constituent un atout ;
* une expérience de travail avec un gouvernement étranger et un ou plusieurs bailleurs de fonds est un atout ;
* capacité à gérer une équipe de travail.
* Qualifications requises
* être titulaire d’un master en sciences économiques, économie du développement, suivi-évaluation, sciences politiques ou domaines connexes ;
* être titulaire d’un doctorat en science politique (politiques publiques, aide au développement, etc.) constitue un atout ;
* parfaite maîtrise des méthodes et outils d’évaluation ;
* parfaites capacités de recherche, d’analyse, de rédaction, et de restitution ;
* compétences méthodologiques complémentaires (développement institutionnel, gouvernance et développement, lutte contre la pauvreté, etc.).
* Langues
* Parfaite maîtrise du français, les documents requis sont à présenter en français.
1. **Soumission des offres**

Les équipes de consultants ou bureaux d’études intéressés devront soumettre :

* Une offre méthodologique détaillée relative à la méthodologie d’évaluation et un plan de travail détaillé pour conduire la mission, ainsi que la présentation des profils et des qualifications des experts proposés (CV) ;
* Une offre financière incluant l’ensemble des coûts encourus dans le cadre de la mission, sur la base d’un montant forfaitaire mensuel.
1. **Critères de sélection des offres**

Les cabinets soumissionnaires seront évalués sur la base de la méthode de notation pondérée. L’attribution du contrat sera faite en fonction de l’évaluation des offres déterminée comme suit :

* Conformité aux TDR ;
* Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers spécifiques : critères techniques – 70% ; critères financiers – 30%.

Seules les offres ayant obtenu un minimum de 70 points seront considérés pour l’évaluation financière.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | **Pondération** | **Note (points)** |
| Offre technique | 70% |  |
| Critère A | Qualifications académiques des experts | 20 |
| Critère B | Nombre moyen d’années d’expérience par expert en suivi-évaluation | 30 |
| Critère C | Compétences spécifiques dans le domaine considéré | 20 |
| Critère D | Méthodologie et plan de travail | 30 |
| Offre financière | 30% |  |
| Score total | Score technique \*0.7 + score financier \*0.3 |  |

1. **Paiement et processus d’approbation de la performance**

L’évaluation sera financée par le bureau du PNUD et le Gouvernement à travers les budgets des projets. Sa durée sera de trente-cinq (35) jours ouvrables, dont treize (13) jours dédiés aux visites de terrain et à la collecte des données, et huit (8) jours pour la rédaction du rapport. Elle se déroulera du 21 octobre septembre au 6 décembre 2013. La mission sera appuyée par le personnel du programme et des projets. Elle bénéficiera également de l’appui logistique du bureau.

En dehors des modalités de transport, prises en charge par le PNUD Congo, les DSA de l’équipe d’évaluation seront versés à leur arrivée à Brazzaville.

Concernant les honoraires, ils seront versés de la façon suivante :

* **20%** lors de la remise du rapport initial ;
* **40%** lors de la remise du rapport provisoire ;
* **40%** après la remise et la validation du rapport final.

Pour le processus d'approbation, le superviseur et le groupe de référence du PNUD Congo devront évaluer le travail et la performance de l’équipe de consultants. Une certification (*Certification of Payment Form*) sera délivrée après chaque étape par le superviseur, pour indiquer la qualité des travaux et approuver le versement des tranches.

1. **Ethique de l’évaluation**

La présente évaluation est conduite conformément aux principes développés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » de l’UNEG (United Nations Evaluation Group). Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l’élaboration et l’exécution de l’évaluation, y compris l’éthique d’évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations. Ceci inclut notamment : les mesures prises pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et l’analyse des données, particulièrement les autorisations nécessaires pour obtenir des informations concernant des enfants et/ou des adolescents ; les dispositions permettant de stocker et de préserver la sécurité des informations collectées et les protocoles garantissant l’anonymat et la confidentialité des sources d’information.

1. La semaine de travail s’étale sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi inclus. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voire jusqu’au dimanche 17 novembre si besoin, en fonction des déplacements à prévoir. [↑](#footnote-ref-2)